

Schoelcher, le 18 JUIL. 2022

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le Directeur de la société Aqua Caraïbes

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement :

**Forages de reconnaissance à Cassis-Massé à Fonds-Saint-Denis
Accord sur dossier de Déclaration**

Références : Cascade n°972-2022-00006

Pièces jointes :

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Forages de reconnaissance à Cassis-Massé sur la commune de FONDS-SAINT-DENIS

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 mai 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) :

- FONDS-SAINT-DENIS

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Martinique durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER

Société AQUA CARAÏBES
N° 17 Bâtiment BAHAMAS
Zone industrielle LA SEMAIR
97231 LE ROBERT